



REGLEMENT
CZC Vétérans
CHAMPIONNAT DE ZONES DES CLUBS VETERANS

Dispositions particulières

Ces dispositions particulières viennent modifier certains articles du Règlement du Championnat de Zones des Clubs seniors pétanque – MAJ Mars 2018

Seuls les alinéas des articles du règlement concernés par une modification sont repris ci-dessous. Les alinéas et articles du règlement non repris sur ce document, restent applicables.

Article II – Inscription des Clubs

Dans la catégorie Vétéran, il y a une seule division.

Article III. a – Composition des équipes

Les parties se jouent en doublettes homogènes, formées de Vétéran masculins et/ou féminines (sans restriction de nombre pour un même Club).

Article III. b – Composition des équipes

La notion de joueurs grillés concerne les joueurs ayant participé au CDC Vétéran et s'applique au CZC Vétéran.

III. c

Un club ayant déclaré forfait général en CDC Vétéran ne peut plus participer au CZC Vétéran à compter de la date de constat du forfait. L'interdiction sera communiquée au Responsable de Zone concernée par le Comité de Pilotage du CDC & CZC.

Un club ayant déclaré forfait ponctuel en CDC Vétéran ne peut pas participer au CZC Vétéran le même jour. L'interdiction est signalée au graphiqueur concerné par le Délégué du CDC. La disqualification sera prononcée par le Jury avant la fin de la 1^{ère} partie si possible.

Article V – Déroulement de la compétition et attribution des points

La compétition se déroule en 4 parties (graphique faisant se rencontrer les gagnants entre eux). A chaque tour, des points sont attribués aux clubs, selon deux critères :

☞ Présence : 4 points par club représenté quelque soit le nombre d'équipes engagées

☞ Performance : 2 points par partie gagnée, y compris en tant qu'exempt et un Bonus de 3 points à chaque club dont une équipe aura gagné les 4 parties.

Seule l'équipe qui marque le plus de points apporte des points au club.

Article VI – Critères de classement général des Clubs

En cas d'égalité entre 2 ou plusieurs clubs après les 5 tours qualificatifs, pour les départager, on tiendra compte dans l'ordre :

- 1) du nombre total de parties gagnées par les toutes les équipes du club,
- 2) du nombre total de points de présence,
- 3) du nombre total des équipes engagées.

Si l'égalité persiste entre deux ou plusieurs clubs, les clubs seront départagés par un match de barrage ou un « mini-championnat » opposant, à une date fixée par le Comité de Pilotage, une équipe de chacun des clubs concernés.

Article IX. a – Montées - Descentes

Les premiers de chaque zone accèdent au Championnat Départemental Vétéran (CDC V 2).

